

DROITS DE SCOLARITÉ

2023/2024

Paiement en ligne ou par carte bancaire

Taux fixés par arrêté du 19 avril 2019 modifié par arrêté du 10 mai 2023

Avant toute inscription à l'université, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et campus (CVEC) sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous y obtiendrez votre attestation, indispensable à votre inscription.

Internat

DES (inscription en thèse incluse)	502 €
DES + DESC	502 €
FST - Options (pour les DES dont la durée est égale ou inférieure à 4 ans)	502 €

Internat terminé (ensemble des semestres validés) = cas particulier des internes Ancien Régime

DES et thèse non soutenus	502 €
Thèse non soutenue – DES validé	380 €
Thèse soutenue – DES non validé	502 €
Soutenance mémoire DES médecine générale (internat terminé – Thèse soutenue)	380 €
DESC (en post internat)	502 €